



LE SOUICH

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS



JUILLET 2025

Chers Souichoises et Souichoïs,

Au milieu de cette année 2025, les promesses du printemps laissent place à une ambiance estivale, j'espère que vous pourrez en profiter pour vous reposer, passer du temps en famille ou entre amis.

Content d'avoir partagé avec beaucoup d'entre vous la dernière édition de la fête de l'omelette, la participation aux événements organisés par la commune apporte de la vie et permet à chacun de se retrouver.

D'ailleurs, les festivités du 14 juillet, n'auront pas lieu cette année par manque de participation. Le conseil et moi-même, le personnel de la commune, s'en excusons. Nous sommes à l'écoute de toute proposition d'animation, qui pourrait intéresser le village.

Dans l'attente et le plaisir de vous croiser, le personnel, les conseillers, les adjoints et moi-même vous souhaitons un très bel été ensoleillé pour faire le plein de vitamines D et être prêt à affronter la rentrée.

René PRUVOST, Maire



Bulletin Juillet 2025
Sommaire

Souvenirs	1
Mot du Maire	2
Infos diverses	3 - 4
Budgets	4 - 5
Civisme	5
Recensement	6
Tranquillité vacances	7
Transport à la demande	8
Elections	9
Rétrospective	10 - 11
Monographie	12

INFOS MUNICIPALES

Vous pouvez contacter Julie, la secrétaire de mairie,
au 03 21 41 05 20 ou 06.84.45.13.58

ou par mail à l'adresse
mairie.lesouich@free.fr

Restez informé sur le site communal www.lesouich.fr
et sur la page  **Mairie de Le Souich**

Congés d'été :

Nous vous informons que la mairie sera **fermée du 11 au 31 août 2025** pour les vacances d'été.

Nous souhaitons de bonnes vacances à tous, en espérant que le soleil perdure !



Recensement et JDC

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Documents à fournir ; pièce d'identité justifiant de la nationalité française et livret de famille.



Cette obligation légale est à **effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.**

*La mairie, vous remettra alors une **attestation de recensement**. Cette attestation est nécessaire pour passer des examens (diplômes, concours, permis, ...).*

Inscription sur la liste électorale :

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins.

Avec la mise en place du nouveau répertoire électoral unique (REU), vous pouvez vous inscrire en ligne à l'adresse <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/demande-inscription-listes-electorales> ou venir directement en mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile, le cerfa à compléter vous sera fourni par la mairie.



Demande de passeports et cartes d'identité



Désormais, la mairie ne gère plus les dossiers de demande de passeports ou cartes d'identité.

Il est nécessaire de se rendre dans les mairies équipées de station biométrique.

Pensez bien à prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

Mairie Avesnes le comte : 03.21.60.67.00

Nouveaux habitants

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de venir vous recenser en mairie avec votre livret de famille afin d'enregistrer tous les nouveaux habitants dans notre base de population.

Ce recensement permet également de pouvoir bénéficier des avantages offerts par la commune pour les enfants ou personnes âgées.

C'est également l'occasion de s'inscrire sur les listes électorales ou d'inscrire les enfants à l'école.



Service des eaux



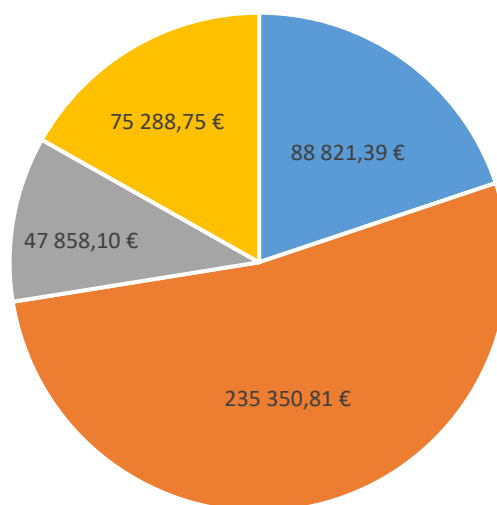
Nous vous rappelons qu'en cas de problème sur le réseau d'eau ou votre facture d'eau le référent à contacter pour la commune de Le Souich est Monsieur Didier BAISEZ au 03 21 41 26 31 ou 06.37.27.98.10.

BUDGETS :

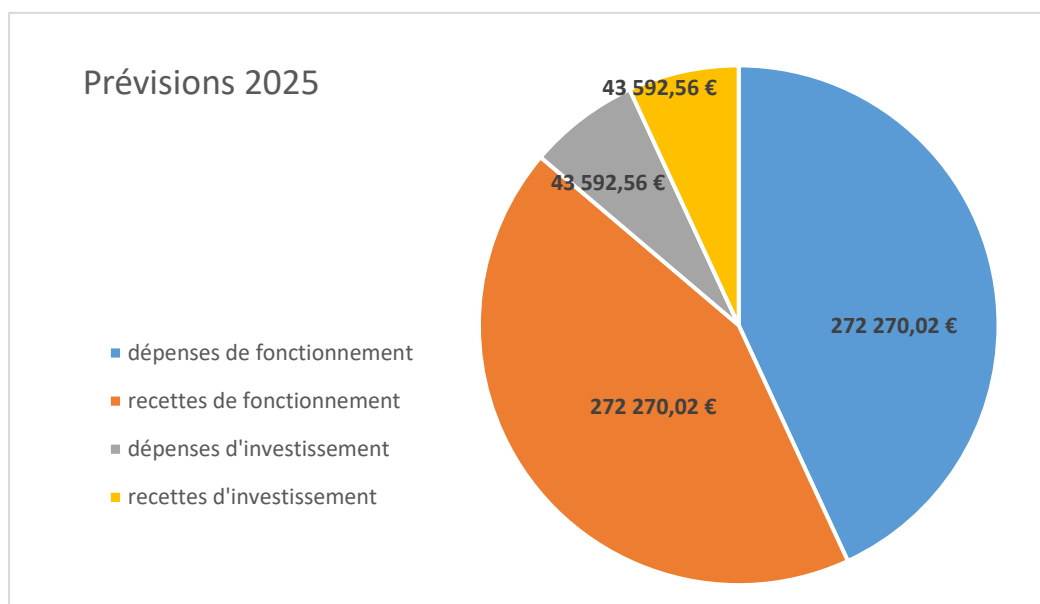
Depuis 2022, la commune est passée au Compte Financier unique qui remplace le compte de gestion et le compte administratif, le CFU et l'affectation des résultats ont été votés et approuvés à l'unanimité.

Résultats 2024:
Excédent 146 529,42 €

- dépenses de fonctionnement
- recettes de fonctionnement
- dépenses d'investissement
- recettes d'investissement



Vu le projet du budget primitif pour l'exercice 2025, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'adopter.



L'assemblée après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2025 :

- Taux de la taxe sur le foncier bâti : 33.08 %
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 37.46 %
- Taux Habitation : 11.66 %

Les dotations de l'état pour 2025 s'élèvent à 46 492 € et se répartissent de la façon suivante :

- Dotation forfaitaire : 17 422 €
- Dotation de solidarité rurale : 18 191 €
- Dotation nationale de péréquation : 4 527 €
- Dotation aux élus locaux : 6 352 €

Ces dernières sont en légère augmentation en comparaison avec 2024 puisque la commune avait touché 44 164 €.

Pour le budget 2025, l'ensemble du Conseil Municipal a voté :

- Le lancement des études pour le projet d'aménagement de l'ancienne école
- La restauration du chemin du château d'eau
- La patience a porté ses fruits, les chemins d'éoliennes viennent d'être restaurés par Eurowatt

CIVISME

La période estivale amène une augmentation des déchets verts et autres déchets « festifs » et une recrudescence de dépôts sauvages de ceux-ci.

Nous vous rappelons que le dépôt ou abandon de déchets sur le domaine public est puni par le code pénal selon les articles R632-1 (non-respect des conditions de collecte), R633-6 (abandon et dépôt d'ordures), R635-8 (abandon d'ordures transportées dans un véhicule), R644-2 (encombrement



permanent sur la voie publique) et peut engendrer une amende pouvant atteindre 1500€.

Dans le cas où le dépôt sauvage se fait sur un terrain privé, il est conseillé aux propriétaires de porter plainte en gendarmerie pour ensuite demander aux contrevenants de venir retirer leurs déchets.

Le territoire propose de nombreuses déchetteries permettant d'évacuer ces déchets.

Des composteurs sont disponibles au SMAV, pour toutes informations vous pouvez le contacter au

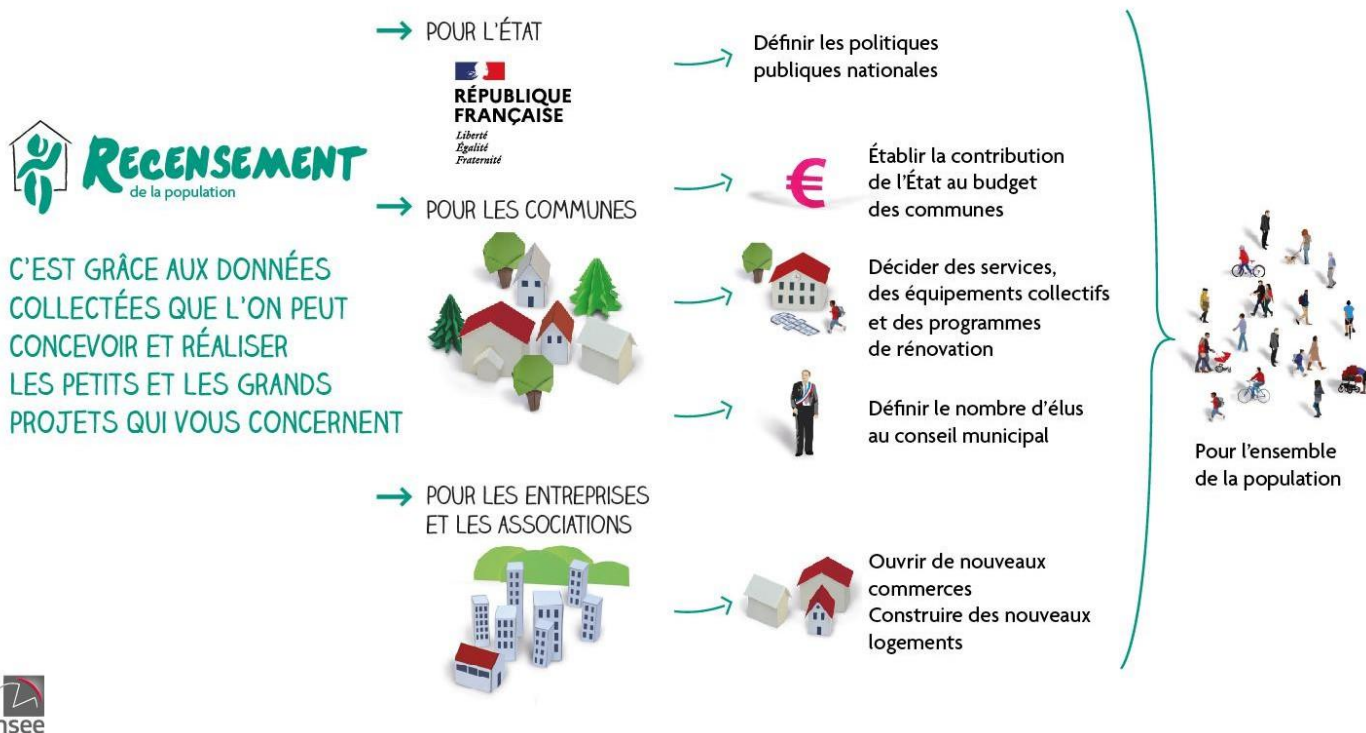
► N°Vert 0 800 62 10 62

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Nous comptons sur le civisme de chacun.

RECENSEMENT 2026

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



La commune sera recensée en 2026 du 15 janvier au 14 février.

Nous vous rappelons que le recensement de la population est une démarche obligatoire à laquelle tout le monde doit répondre.

L'heure est à la dématérialisation totale, par conséquent l'agent recenseur ne passera plus directement chez vous. Il vous remettra dans la boîte aux lettres une première lettre informative avant le début du recensement pour vous rappeler les dates puis au premier jour du recensement un second courrier avec vos codes d'accès pour faire la démarche en ligne.

Bien entendu, conscients que tout le monde ne pourra pas réaliser cette démarche en ligne, Julie la secrétaire de mairie sera chargée de recevoir les personnes qui souhaitent se faire aider, en mairie pour faire la démarche avec eux.

TRANQUILITE VACANCES

Les départs en vacances estivales approchent. Afin de prévenir les éventuels cambriolages, le dispositif gratuit Opération tranquillité vacances (OTV) des services de police et de gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie. Service-Public.fr vous renseigne.



Opération tranquillité vacances est un service de police et de gendarmerie qui propose de veiller sur votre domicile pendant des absences prolongées et de vous prévenir en cas d'anomalie (vous-même ou une personne de confiance proche du lieu). La surveillance est assurée par des patrouilles effectuées de jour comme de nuit, en semaine et le week-end.

Le dispositif fonctionne dans tous les départements français. L'inscription peut se faire tout au long de l'année, même hors des vacances scolaires. La durée d'absence ne peut excéder 1 an.

Vous pouvez effectuer la démarche d'inscription en ligne.

Comment s'inscrire ?

Inscription sur place

Pensez à vous inscrire quelques jours avant votre départ, que ce soit sur place ou en ligne.

Pour l'inscription sur place, vous devez vous munir de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Conservez bien le récépissé de votre demande d'inscription.

Les conditions d'inscription sont différentes selon votre lieu de résidence, selon qu'il est situé en zone police ou en zone gendarmerie : pour Warluzel l'inscription se fait à la gendarmerie d'Aubigny-en-Artois.

Zone gendarmerie

- Domicile concerné : résidences principales et secondaires.
- Durée d'absence : jusqu'à 12 mois.
- Inscription : de 45 jours jusqu'à la veille du départ.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Démarche en ligne

La connexion se fait via le site Service-Public.fr :

- identifiez-vous via France Connect ;
- complétez le formulaire en ligne.

À l'issue de votre inscription en ligne, vous recevrez également un récépissé de votre demande par courriel ainsi qu'un formulaire reprenant toutes les informations communiquées.

Transport à la demande

Pass Pass TAD : Le transport à la demande qui vous simplifie la vie !

Vous habitez dans la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Bonne nouvelle : le service Pass Pass TAD est fait pour vous !



C'est quoi ?

Un service de transport public à la demande, sur réservation, pour vos trajets du quotidien.

- Départs et arrivées à des arrêts près de chez vous
- Et même du porte-à-porte pour les personnes en situation de handicap ou de plus de 75 ans (sur justificatif).

Combien ça coûte ?

- Tarif standard : 3 €
- Tarif solidaire (sur justificatif) :
 - 1 € : pour les usagers des Communautés de Communes des Hauts de Flandre, du Pays d'Opale et des Campagnes de l'Artois (personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, personnes en formation)
 - 2 € : pour les usagers des Communautés de Communes du Pays du Coquelicot, du Sud-Artois, des 7 Vallées et du Ternois (allocataires du RSA, demandeurs d'emploi, personnes en formation ou en alternance)
- Gratuit pour les enfants de moins de 4 ans
- Communauté de Communes du Sud-Avesnois : tarif unique de 1 € par trajet et par personne

Combien de trajets par mois ?

- Campagnes de l'Artois : 10 trajets (5 allers-retours)

Comment réserver ?

Jusqu'à 16h la veille de votre déplacement

03 83 73 73 44 (du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h à 17h)

centrale.tadpasspass@transdev.com

DÉCOUVREZ VOTRE NOUVELLE OFFRE DE TRANSPORT  **TAD**

NOUVEAU TERRITOIRE DESSERVI !

3€ trajet simple

1€ tarif réduit*

2€ tarif réduit*

*Découvrez si vous êtes éligible au tarif solidaire sur www.passpass.fr rubrique Pass Pass

Service disponible du lundi au vendredi (hors jours fériés), selon votre territoire.

Simple, pratique et accessible à tous !

Parlez-en autour de vous : la mobilité pour tous devient réalité avec Pass Pass TAD !

ELECTIONS 2026

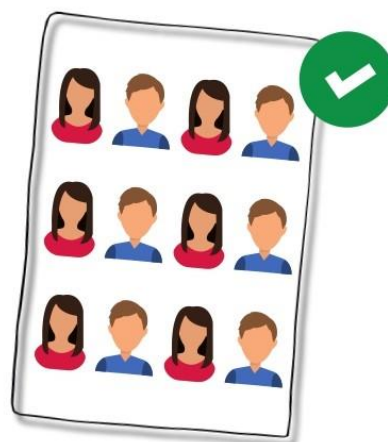
Vous n'êtes pas sans savoir qu'en Mars 2026 se dérouleront les prochaines élections municipales pour renouveler le conseil municipal, qui exceptionnellement s'engagera pour la vie de la commune dans un mandat de 7 ans au lieu de 6, en raison des élections présidentielles qui seront organisées en 2032.

Pour ce prochain scrutin, les modes d'élections vont être quelques modifiés suite à la loi adoptée le 21 mai 2025. Des listes paritaires comprenant entre 9 et 13 candidats seront à présenter, et aucune rature sur le bulletin ne pourra être faite sous peine de nullité.

Dès que nous aurons davantage d'informations sur le sujet nous ne manquerons pas de vous distribuer une note informative pour éviter toutes erreurs le jour du scrutin.

Qu'est-ce qui va changer pour moi, en tant qu'électeur ?

- 1** Les candidats devront déposer une liste paritaire et respecter une alternance homme / femme, ou inversement.



- 2** Les électeurs ne pourront plus utiliser le panachage, c'est-à-dire rayer certains candidats ou les remplacer par d'autres.



ATTENTION

Chaque bulletin de vote barré ou modifié sera déclaré comme NUL.



RETROSPECTIVE

➤ Pâques

A l'occasion de la fête de Pâques, le lapin de Pâques aidé par le conseil municipal, ont caché les oeufs pour nos petits souichois. Le soleil était au rendez-vous et les cloches très généreuses .

Les enfants étaient ravis de toutes ces gourmandises. Cette année un peu de nouveauté le lapin de pâques est passé au parc de jeu.



➤ Fête de l'omelette



Cette année nous avons commandé le soleil pour notre traditionnelle fête de l'omelette et il était bien présent comme tous les participants et bénévoles.

Plus de 2000 œufs cassés pour 395 repas servis, un peu plus que l'année dernière.





Nous remercions tous les bénévoles ainsi que les membres du conseil municipal pour leur aide précieuse à l'organisation de cette fête.



➤ Hauts de France propres :



Peu de participants mais malgré tout beaucoup de déchets ramassés pendant l'édition 2025 des Hauts de France propres, organisée par la commune en collaboration avec la région et la fédération des chasseurs



➤ Monographie communale :

Nous remercions chaleureusement Madame BLERIOT Arlette qui nous a transmis il y a peu de temps une monographie communale réalisée par son arrière-grand-père Monsieur MONCHIET Aristide qui fut instituteur et secrétaire de mairie à la fin du 19^{ème} siècle.

Cette monographie est consultable en mairie pour les personnes intéressées.

Elle contient quelques informations sur la commune et quelques photographies mémorielles que voici (dont celle en couverture, peut-être reconnaitriez vous certains de vos aîeux)

< Place du village (rue d'arras)



Cour d'école >



< Château restauré